

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Editorial

Vous tenez entre les mains la toute nouvelle publication de la FMB.

Notre Fédération, qui bénéficie d'une représentativité exceptionnelle avec 18 associations professionnelles regroupant plus de 1'400 entreprises, 12'000 travailleurs et un millier d'apprentis, a en effet pris la décision d'éditer trimestriellement un vecteur moderne et attrayant des métiers du bâtiment.

Ils poursuivent ainsi leurs efforts, entamés en automne 2009, de revalorisation, de communication et de présence constructive auprès des Genevoises et des Genevois.

«Dimensions & Perspectives» traduit la diversité de nos métiers, leur importance dans l'aménagement de notre environnement, notamment la composante tridimensionnelle, leur implication, leurs réalisations, mais aussi le futur, les attentes, les craintes, les espoirs, les projets.

La FMB a pris congé en juin dernier de Gabriel BARRILLIER à l'occasion de la pose de la première pierre du Centre du Pont-Rouge, véritable consécration de cette carrière exceptionnelle après 30 ans d'un engagement de tous les instants pour les métiers du bâtiment. Le passage de témoin, préparé de longue date, s'est ainsi déroulé en parfaite harmonie dans un cadre symbolique fort. Avec la désignation de Nicolas RUFENER au poste de Secrétaire général, c'est un nouveau cycle qui débute et cette publication s'inscrit pleinement dans ce renouvellement.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Luc Perret (Président de la FMB)



Projet de centre de formation du Pont-Rouge

La première pierre de cet ambitieux projet a été posée le 24 juin 2010, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la FMB.

Votations du 26 septembre : Révision LACI et MEG

Deux enjeux majeurs pour les métiers du bâtiment ...

Accord paritaire genevois

Système de soutien en entreprise et de réinsertion pour les métiers du bâtiment.

Votations du 26 septembre 2010

Deux enjeux majeurs pour les métiers du bâtiment :

1. Au niveau fédéral, les Suisses sont appelés à se prononcer sur la 4ème révision de la LACI (loi fédérale sur l'assurance chômage). Cette révision est motivée par la situation financière délicate de l'assurance, car avec la loi actuelle, basée sur des projections un peu trop optimistes en matière de taux de chômage (2.5% ou 100'000 chômeurs contre 3.3% ou 130'000 chômeurs environ dans les faits), l'endettement est aujourd'hui de 7 milliards de francs. Cette situation doit absolument être corrigée, une exigence qu'impose d'ailleurs déjà la loi actuelle. Celle-ci indique en effet qu'à partir d'un certain seuil d'endettement (aujourd'hui atteint), le Conseil fédéral doit proposer des mesures correctives. A défaut, le taux de cotisation est augmenté de 0,5% et une contribution de solidarité de 1% au plus est introduite pour les hauts salaires.

Se fondant sur la symétrie des efforts, la 4ème révision de la LACI propose une augmentation de cotisations (qui passent de 2 à 2,2%, soit une hausse moindre que celle automatique en l'absence de mesures correctives) et

des adaptations de prestations. Elle constitue la solution la plus crédible pour sortir l'assurance de ses difficultés financières, tout en continuant à assurer des prestations parmi les plus généreuses au monde.

Les métiers du bâtiment genevois soutiennent une solution équilibrée et juste qui vise à améliorer un système qui a fait ses preuves, à favoriser l'emploi et la reprise tout en limitant la hausse des cotisations salariales.



2. En ville de Genève, le nouveau projet de Musée d'Ethnographie Genevois (MEG) est également soumis à votation populaire.

Il est rare que la FMB prenne position sur un objet municipal. Ici toutefois, l'enjeu dépasse les frontières politiques de la ville et concerne tout le canton, voire plus largement la région.

L'intérêt général de ce projet saute aux yeux. Dans une ville de culture comme Genève, dont la richesse des collections souffre d'un écrin largement insuffisant et d'un éclatement en plusieurs sites, ce projet est vital. Surtout, sa qualité est unanimement saluée dans le monde politique, culturel, touristique et économique.

Les limites de la démocratie directe trouvent leur expression lorsqu'un projet très largement soutenu est mis en péril par des opposants regroupés dans une sombre association, au nom évocateur (Association pour la défense des arbres de Carl-Vogt), pour qui le principal argument consiste en la sauvegarde de quelques malheureux tilleuls, dont même la valeur intrinsèque et les vertus sont sujettes à caution, alors qu'ils seront avantageusement remplacés dans le nouveau projet (!). Quand l'égoïsme et l'aveuglement sont aussi patents, cela en devient choquant.

La FMB soutient évidemment ce projet et appelle à voter OUI à un MEG moderne, durable, attrayant dans un cadre verdoyant.



L'extension du MEG : vitale à l'élan de Genève

ChèqueBâtimentÉnergie

Aux propriétaires de saisir cette opportunité, à leurs mandataires et aux entreprises de se montrer proactives en la matière !

La moitié environ des émissions de CO2 provient du domaine bâti. Son assainissement énergétique constitue donc un défi environnemental de taille.

Si les entreprises du bâtiment sont prêtes à accomplir les travaux nécessaires, possédant toutes les compétences requises pour la mise en œuvre de solutions innovantes, efficaces et pérennes, les pouvoirs publics ont aussi saisi l'enjeu et ont promulgué diverses mesures incitatives.

Le canton de Genève, en collaboration étroite avec les milieux concernés, singulièrement la FMB, s'est montré parmi les plus actifs, avec notamment le programme ChèqueBâtimentÉnergie qui concrétise un engagement en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Economies d'énergie
Vos travaux subventionnés
 avec le
Chèque Bâtiment Énergie

Jusqu'à 30%* pris en charge

Audits
 Chauffage
 Fenêtres
 Isolation
 Minergie
 Solaire...

REPUBLIQUE
 ET CANTON
 DE GENÈVE

* Pour tout savoir sur les subventions disponibles pour les propriétaires de bâtiments à Genève :
www.ge.ch/cbe ou **0800 777 100** (numéro gratuit)

Représentativité de la FMB

Le canton de Genève connaît depuis fort longtemps un système participatif avec les très nombreuses Commissions officielles de l'Etat instituées par une loi, un règlement ou un arrêté, ayant un rôle consultatif, de préavis ou décisionnel et composées de représentants des milieux intéressés.

La FMB est naturellement directement concernée par plusieurs de ces Commissions et y délègue régulièrement des représentants. Depuis quelques années, l'on assiste d'ailleurs à une augmentation de ces sièges pour les métiers du bâtiment et il faut s'en féliciter car c'est une forme de reconnaissance de leur implication dans le fonctionnement institutionnel

de notre canton, de la représentativité de leurs associations, singulièrement de leur Fédération faîtière et de leur crédibilité.

Ainsi, pour la législature 2009-2013, la FMB aura notamment un représentant à la Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT), à la Commission

d'urbanisme (CU), à la Commission d'architecture (CA) et à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Elle sera aussi présente au Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), au Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), à la Commission consultative sur les questions énergétiques et à la Commission du standard énergétique.»

Projet du Centre de formation du Pont-Rouge

La première pierre de cet ambitieux projet a été posée le 24 juin 2010, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la FMB. Cette cérémonie a réuni plus de 150 personnes représentant des autorités, des associations économiques et professionnelles, des médias, des entreprises et des travailleurs.



De gauche à droite:

Jaques Roulet (Architecte); Pierre Mottu (Président de la Fondation Hans Wilsdorf); Luc Perret (Président de la FMB); Gabriel Barrillier (Secrétaire général d'honneur de la FMB); Guy Mettan (Président du Grand Conseil); Rino Brodbeck (Architecte); Nicolas Rufener (Secrétaire général de la FMB); Edouard Galley (Pilote).

A cette occasion, une marmotte - caisse à outil du ferblantier et surtout première réalisation des apprentis de cette profession - remplie de différents outils symbolisant la diversité des métiers du bâtiment représenté au sein de la FMB, a été enterrée (cf.photo). L'image ainsi véhiculée est celle de la cohésion et de la cohérence d'un secteur fort, diversifié, ainsi que la réunion de tous les métiers dans un seul et même but.



Aujourd'hui, l'intégralité des surfaces mises à disposition a trouvé preneur et est dévolue à:

- la formation professionnelle initiale et continue dans le bâtiment, mais également pour d'autres métiers du secteur secondaire (horlogerie, mécatronique, nettoyage);
- la formation d'adultes;
- des prestations en matière d'hygiène et de sécurité (parcours sécurité des métiers du bâtiment), de contrôles des chantiers et de lutte contre le travail au noir;
- une vitrine des métiers du bâtiment à destination des jeunes en phase d'orientation qui visiteront ce centre dans le cadre d'un contrat de prestations à conclure avec l'Etat;
- des espaces pour l'insertion de jeunes présentant des déficiences intellectuelles, motrices et/ou comportementales;
- du logement pour apprentis et étudiants;
- des locaux administratifs;
- un restaurant.

Les travaux doivent durer deux ans et les locaux seront remis à leurs locataires au début de l'été 2012.

Ce bâtiment qui bénéficie du label MINERGIE sera pratiquement exclusivement réalisé par des entreprises citoyennes genevoises, sans surcoût, garantissant un plan financier exemplaire avec des loyers très compétitifs.

Fédérant de nombreux intérêts, poursuivant divers objectifs et destiné à délivrer des prestations très variées, ce projet est exceptionnel pour le secteur du bâtiment et plus largement pour le patronat genevois.

Accord paritaire genevois

Système de soutien en entreprise et de réinsertion pour les métiers du bâtiment :

Le nombre de bénéficiaires de prestations au titre de l'invalidité s'est fortement accru ces dernières années, alors que le nombre de travailleurs actifs a dans le même temps fortement diminué. Les conséquences financières sautent aux yeux.

La construction est un secteur très atomisé qui voit 12'000 personnes être employées par plus de 1'400 entreprises et artisans, plus de 80% de ces derniers sont des très petites structures avec moins de 10 travailleurs. Par contre, elles bénéficient d'une organisation remarquable entre associations professionnelles patronales et de travailleurs. Elles ont toujours défendu un partenariat social responsable et cohérent, qui permet la conclusion de conventions collectives de travail modernes, toutes déclarées de force obligatoires, qui stipulent notamment une couverture en perte de gain maladie dans le cadre de contrats collectifs.

Dans ce contexte, conscients de la nécessité d'intervenir en amont de l'invalidité, alors que l'incapacité de travail s'est déjà déclarée, les partenaires sociaux des métiers du bâtiment ont conclu en mars 2009 un Accord paritaire avec l'Office AI, les assureurs perte de gain et la Suva, dans le cadre législatif de la 5ème révision de la LAI (loi sur l'assurance invalidité) acceptée en votation populaire en 2009.

L'objectif, avant tout humain, a d'évidentes incidences financières, de sauvegarde du savoir-faire, etc. Il vise une prise en charge rapide qui permette de maintenir en emploi les travailleurs qui ont subi un accident ou une maladie.

Concrètement, cela signifie :

- accélérer la réadaptation professionnelle étendue des assurés, notamment en facilitant le passage des mesures médicales aux mesures professionnelles;
- rechercher, si les circonstances individuelles le permettent, la possibilité de maintenir l'assuré au sein de l'entreprise;
- assurer une réinsertion durable des assurés;
- développer un système spécifique de soutien professionnel en entreprise et de réinsertion pour les métiers du bâtiment;
- améliorer l'information et la participation des assurés aux mesures d'intervention précoce et de réinsertion réadaptation professionnelle;
- soutenir les assurés et les employeurs dans leurs démarches administratives par le biais d'une organisation de branche.

Très concrètement, cet Accord paritaire genevois intitulé «système de soutien en entreprise et de réinsertion pour les métiers du bâtiment» prévoit que les cas d'incapacité de travail qui répondent à certaines spécificités sont examinés de façon confidentielle par une cellule d'analyse qui décide quelle suite leur donner.

Après 18 mois de fonctionnement et plus de 40 cas sous revue, force est de constater que les résultats dépassent les espérances avec des situations souvent très difficiles pour lesquelles des solutions ont pu être trouvées. Cet Accord novateur et unique en Suisse est partout cité en exemple. Il démontre une fois de plus les avantages du partenariat social lorsqu'il poursuit des buts d'intérêt général constructifs.

En direct du Grand Conseil Genevois

Le déclassement des lieux-dits «Les Cherpines» et «Les Charrotons», respectivement sur les communes de Plan-les-Quates et de Confignon déchaîne les passions au Grand Conseil. Au-delà des arguments des uns et des autres, forcément très pertinents, il paraît toutefois difficile de croire les opposants lorsqu'ils disent qu'ils sont pour la résolution de la pénurie de logements par un effort quantitatif, mais pas ici, pas comme ça, pas avec ce type de logements, pas de cette manière, pas sans conditions, pas sans compensations, pas sans ceci ou cela.

Ce débat, qui – fait unique à ce jour s'agissant d'un déclassement – risque de se terminer devant le peuple, cache quelque chose de beaucoup plus profond :

C'est l'affrontement entre les conservateurs de tous bords, qui s'opposent au développement et à la croissance du canton, avec les forces progressistes, créatrices de richesse et de valeur ajoutée, qui croient aux vertus de la région et à la prospérité. Cela s'est traduit par des votations sur l'extension de l'OMC, la traversée de Vésenaz, la nouvelle loi sur l'énergie,

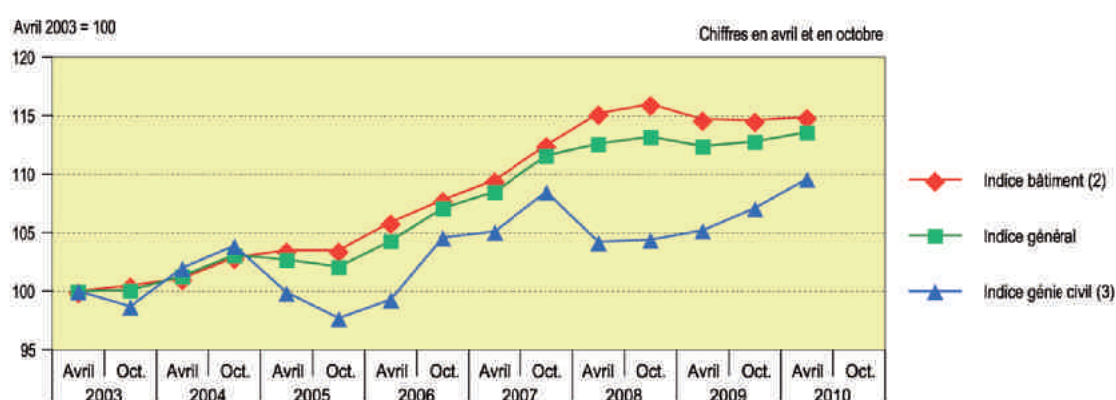
le CEVA ou le débat sur la surélévation des immeubles et demain la votation sur le MEG (cf. page 2).

Pour le moment, l'intérêt général, le développement raisonné, la construction de la région, les besoins de l'économie, la solidarité, l'environnement l'ont toujours emporté sur les égoïsmes, les peurs, la démagogie et l'irrationnel. Gageons que les Genevoises et les Genevois conserveront cette sagesse indispensable.

Indice des prix de la construction

Selon la dernière édition de l'indice des prix de la construction, la progression globale est de 1.1% en une année, 0.7% en six mois. Cette évolution s'inscrit dans un changement de tendance après deux baisses successives.

G - 01 Indice genevois des prix de la construction, selon le secteur des travaux (1), depuis avril 2003



(1) TVA comprise. (2) Cet indice entre pour 76 % dans l'indice général. (3) Cet indice entre pour 24 % dans l'indice général.
Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique - Indice des prix de la construction

Ainsi, l'amélioration de la situation économique amorcée au deuxième trimestre 2009 s'est confirmée, malgré un léger essoufflement au début 2010.

Les prix des matériaux de construction se sont eux clairement réorientés à la hausse dès le mois d'août 2009, entraînés plus particulièrement par les prix des produits pétroliers et des produits métallurgiques.

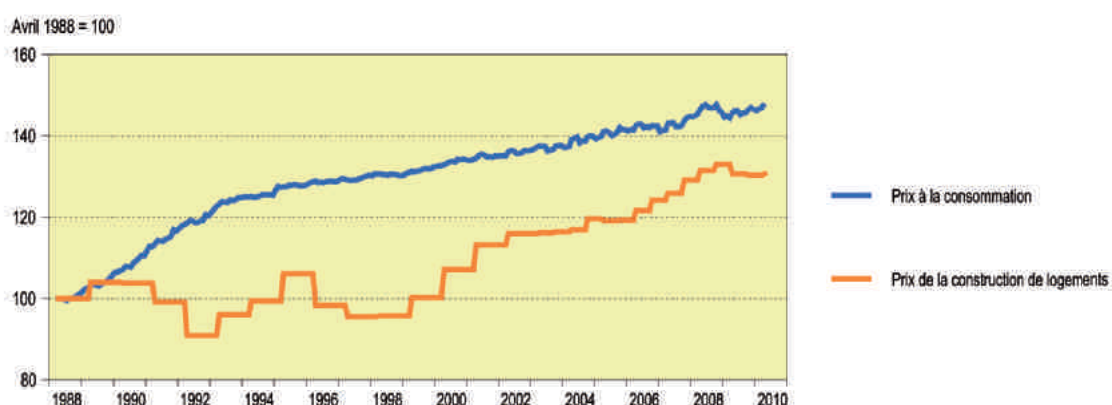
Cependant, en dépit de la conjoncture actuelle plutôt favorable dans l'ensemble de la branche, également liée en partie aux plans de relance décidés par les autorités fédérales et cantonales, les hausses des prix des matériaux

ne sont pas répercutées sur les prix de la construction, en raison notamment de la situation très concurrentielle qui prévaut sur ce marché.

Surtout, depuis 1988, l'inflation (+48%) excède de près de 60% la progression de l'indice des prix de la construction (+30.6%).

Les entreprises continuent donc de se battre à un niveau de prix bas, dans un volume important et peinent à répercuter l'intégralité des hausses de charges sur le coût de leurs prestations. La concurrence extérieure accrue contribue à renforcer encore ce phénomène.

G - 02 Indice genevois des prix de la construction de logements et indice genevois des prix à la consommation (1), depuis avril 1988



(1) L'indice genevois des prix de la construction de logements est prolongé par raccordement du nouvel indice genevois des prix de la construction d'immeubles d'habitation de plusieurs logements (avril 2003 = 100; frais totaux : CFC 1, 2, 4, 5; TVA comprise).

Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique - Indice des prix de la construction

Qui est Nicolas Rufener?

La FMB a désigné en juin dernier son nouveau pilote, sous les traits de Nicolas Rufener.

Le nouveau Secrétaire général de la FMB bénéficie de douze ans d'expérience au sein de la Fédération. Son profil d'avocat et d'économiste lui permet d'assurer la continuité des actions en cours, notamment dans la préservation des intérêts de la sphère professionnelle.

Dans les objectifs à terme qu'il s'est fixés, figure l'exploitation et la mise en valeur du Centre de formation du Pont-Rouge. Autre de ses priorités, l'amélioration de la collaboration entre les 18 associations que regroupe la FMB par le renforcement de l'information ainsi que la cohésion interne.

Des défis humains qui rejoignent ses centres d'intérêts, dont la famille et l'épicurisme en sont les clés de voûtes. Coté heures perdues, il s'adonne volontiers à la basse et au badminton.



Annuaire Genevois 2010

L'édition 2010 de l'Annuaire Genevois des entreprises de la construction sorti récemment est à disposition gratuitement au secrétariat de la FMB.

Depuis de très nombreuses années, la FMB édite un annuaire qui contient de très nombreux renseignements pratiques relatifs à l'acte de construire :

- liste d'entreprises ;
- groupement d'experts FMB;
- prix et informations pour travaux en régie,
- missions de contrôle des chantiers ;
- Conditions générales du contrat d'entreprise 2006
- FMB-FAI-DCTI ; etc.



IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an et est tiré en français à 3'000 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé. 

Responsable éditorial : Nicolas Rufener • E-mail : redaction@fmb-ge.ch • Adresse : FMB - 14 rue Malatrex 1201 Genève
Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : SRO-Kundig SA